

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 OCTOBRE 2019
COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI,
Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel
COMPAGNAT, Solange PERRIER, Urielle GONARD

ABSENT EXCUSÉ : Mickaël DAUSSY

ABSENT : Jean Michel BRISSAY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuelle BARLERIN

Monsieur le maire débute la séance en souhaitant la bienvenue à Solange PERRIER nouvellement installée dans le conseil municipal suite au décès de Bernard MEIER.

1/ ECOLE

Monsieur le maire évoque le projet dit « TOLSTOÏ » issu de la réforme de l'éducation nationale et touchant l'enseignement primaire.

Dans ce cadre, le projet «GRAINES DE CITOYENS » est né sur le périmètre de la CCPU. Ainsi un voyage à Paris est organisé avec, au programme, la visite de l'Assemblée Nationale avec la députée de circonscription , Nathalie SARLES, mais aussi un tour panoramique de Paris, une visite guidée de l'île de la cité, un atelier d'écologie urbaine...L'objectif est notamment de faire découvrir aux élèves les principes de la démocratie, de rencontrer des élus locaux, d'apprendre à débattre, de travailler à la rédaction d'un projet de loi, de réfléchir aux valeurs de la République avec d'autres élèves de leur âge.

Les élèves des classes de cours moyen des écoles y participent. A ce titre les communes sont sollicitées pour une participation à hauteur de 40,00 € par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 40.00 € par enfant fréquentant le cours moyen et domicilié à Saint Just en Chevalet (18 enfants pourraient être concernés).

Nota : au total 88 enfants sont concernés.

Par ailleurs, Monsieur le maire fait part des remerciements adressés par Graziella VIAL à la municipalité à l'occasion du cadeau qui lui a été offert lors de son départ en retraite après 35 ans au service de la commune.

Emmanuelle BARLERIN enchaîne en expliquant que son remplacement est assuré par une personne recrutée pour l'instant en contrat à durée déterminée à raison de 18 heures par semaine pour une période d'un mois renouvelée pour 6 mois à compter du 01^{er} novembre 2019 , et ce , après avis unanime du présent conseil municipal . Il sera rediscuté du sujet à l'issue de cette période. Emmanuelle BARLERIN fait part des difficultés qu'elle a rencontrées pour trouver une personne satisfaisant aux caractéristiques de ce poste.

2/ RESERVE D'EAU AU «VERDILLE »

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que les travaux de terrassement et d'étanchéité de la réserve d'eau au «Verdillé » sont maintenant terminés ; le remplissage est en train de se faire.

Le local technique est en cours de pose et l'entreprise CHOMAT chargée d'installer le dispositif d'arrosage doit intervenir très prochainement.

Pascal PONCET souligne la qualité du travail réalisé par le personnel de l'entreprise CHAVANY ainsi que la qualité du travail de l'équipe technique par ailleurs remarquée par le maître d'œuvre OXYRIA.

3/ TRAVAUX SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

1/TOITURE EX-USINE JALLA :

Le maire indique que les travaux ont été réceptionnés aujourd'hui même, sans réserve, compte tenu d'une réalisation conforme aux attentes exprimées dans le dossier de consultation.

2/TOITURE EGLISE :

L'entreprise EXTRAT va très prochainement engager les travaux de réparation de la couverture de l'église programmés.

3/CHAUFFAGE GAZ DU BATIMENT RUE DU MONTEILLARD :

Les travaux devraient débuter début novembre. L'installation de ce chauffage sera dimensionnée et réalisée de sorte à pouvoir affecter séparément, les 3 niveaux de ce bâtiment.

4/ ACQUISITION PARCELLE BOULEVARD DE L'ASTREE (site MUGNEROT)

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale s'être rendu sur les lieux avec Monsieur TOINON, géomètre, et Madame- Monsieur DUBIEN, propriétaires de l'Hôtel de la Poste afin de s'entendre sur la division du terrain laissé vacant suite à la démolition du bâtiment de Monsieur MUGNEROT. Il rappelle que les murs de soutènement existants doivent être préservés.

Le montant de l'acquisition sera défini lorsque le procès verbal de bornage sera établi. Il prendra en compte prenant en compte la conservation des murs de soutènement. Il devrait se situer aux environs de 25€/M² (prix indicatif et approximatif) pour une surface d'environ 350 m².

Un compromis de vente est en cours d'élaboration par maître NION.

5/ PISCINE MUNICIPALE

Emmanuelle BARLERIN présente le bilan financier de la piscine municipale durant la saison 2019. Il en ressort une année correcte, les dépenses de fonctionnement ayant été maîtrisées et les installations ont bien fonctionné cet été (peu de panne).

La période de fermeture d'une semaine due à l'exceptionnelle sécheresse a cependant impacté le nombre d'entrées sur le mois d'août notamment en raison de l'incertitude qui pesait sur l'ouverture de la piscine liée au niveau du réservoir du Gué de la Chaux et qui rendait la communication complexe.

M. le maire rappelle la participation à hauteur de 4000 euros du CD, M Bartholin ayant « fait jouer » la solidarité départementale eu égard aux circonstances ci-dessus évoquées.

Comme toutes les autres années elle a été fréquentée majoritairement par les habitants de la commune et ceux de l'ex-canton, viennent ensuite les habitants de la couronne roannaise, des cantons voisins (St Germain Laval et Noirétable), les campeurs et des personnes de provenance diverses et variées. Nota : 7167 entrées ont été enregistrées.

6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire fait part des demandes de subventions parvenues en mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne aucune suite.

7/ EXERCICE MILITAIRE

Monsieur le maire rappelle que le poste de commandement de l'exercice est installé depuis le 25 octobre dans la salle ERA (animation et sport) jusqu'au 31 octobre 2019. Les exercices d'entraînement auront lieu sur tout le territoire communal et bien au-delà.

Peu d'informations ont été communiquées par l'armée qui tient à garder évidemment le secret autour de cette opération de grande ampleur.

À cette occasion, les membres du conseil municipal sont invités à un apéritif le mercredi 30 octobre salle ERA ainsi qu'à la cérémonie de clôture qui aura lieu le 1^{er} novembre à 11 h 00 place de l'Hôtel de Ville à ROANNE.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Adressage :

Madeleine VEILLAS annonce la phase finale de la procédure d'adressage. Les certificats d'adressage vont être distribués par les employés de la poste.

Rappel : L'adressage est pour l'instant « virtuel » ; la pose des plaques de rue, compte tenu du coût important qu'elle représente, fera l'objet d'une programmation budgétaire future.

Projet aire de jeux :

Dominique VIETTI revient sur le projet d'aménagement du parc de l'ex-maison de retraite, boulevard de l'Astrée, évoqué lors du précédent conseil municipal. Après renseignements il s'avère que, pour des raisons de sécurité, aucun jeu ne peut être installé dans un espace non clôturé à proximité d'une voie de circulation départementale. Le projet est donc abandonné.

Défibrillateurs :

Monsieur le maire évoque la réglementation qui va imposer, à compter de 2020, la pose de défibrillateurs dans chaque Établissement Recevant du Public (ERP) Ces défibrillateurs seront à installer progressivement, dans un temps défini par la réglementation, en fonction du classement de l'ERP Nicolas OSSEDAT indique qu'il va se documenter sur les différents fournisseurs qui proposent des solutions location / maintenance.

Jean Paul ROYER fait remarquer qu'il est tout de même nécessaire de remplacer celui qui a été détérioré salle ERA. Il est décidé par le conseil de le remplacer.

Cimetière :

Daniel CHALOT fait remarquer qu'il est nécessaire de modifier le règlement du nouveau cimetière afin d'autoriser la pose de stèle sur les cavernes. Un avenant au règlement existant sera pris dans ce sens.

Véhicule DODGE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de l'Amicale des Pompiers concernant le véhicule DODGE qu'ils ont récupéré à l'occasion des 120 ans de la caserne.

Ce véhicule, jusqu'à lors entreposé au musée des sapeurs-pompiers de la Loire, propriété de la commune, va être garé dans un endroit sec pendant la période hivernale et sera ensuite mis en valeur sur un espace communal à proximité de la caserne.

Monsieur le maire proposera l'espace public situé au carrefour « des scieries » lors d'une rencontre à programmer avec l'amicale.

ADMR :

Monsieur le maire explique avoir appris en réunion de bureau communautaire que les services de l'ADMR avaient contacté Madame le maire de St Romain d'Urfé pour une éventuelle acquisition de leur école en vue d'y installer leurs services.

L'ensemble des membres du conseil municipal regrette de ne pas avoir été informé de cette démarche surprenante dans un contexte où de l'argent public a déjà été affecté à une maison des services (ex EHPAD) sensée héberger la structure et regrette aussi que l'association qui occupe, via l'ALSH, des bureaux en RDC de la mairie et le préau de l'école publique laisse perdurer une telle situation sans que juridiquement les choses soient vues et réglementées par une convention (par exemple). M. le maire évoque des problèmes d'assurance, de responsabilité, etc.

Il indique également que cette situation a été portée plusieurs fois à connaissance de l'ADMR via la CCPU (qui portait auparavant la structure ALSH) sans aucune suite donnée par l'ADMR.

MARPA :

Le conseil municipal est invité aux portes ouvertes de la MARPA à ST ROMAIN D URFE qui auront lieu le 16 novembre 2019 de 10 h à 16 h.

Cérémonie du 11 Novembre :

Rassemblement pour le défilé au Monument aux Morts fixé à 10 h 45 place de l'Eglise.

Pompiers de Paris :

Le maire informe que les Pompiers de Paris, section Rhône Alpes- Auvergne seront présents à St Just en Chevalet le 10 mai 2020. La municipalité leur offrira l'apéritif. Un défilé au monument aux morts est certainement à prévoir.

Invitation JALMAV :

Le 23 novembre de 9 h à 12 h 30 « accompagnement des personnes en fin de vie » à ROANNE.

ASPU et SISA :

Emmanuelle BARLERIN communique plusieurs dates de conférences organisées conjointement par l'ASPU (Association Santé en Pays d'Urfé) et la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) :

- ⇒ 13 décembre de 14 heures à 17 heures – Conférence sur les directives anticipées – salle ERA
- ⇒ 3 décembre : interventions auprès des écoles – Alimentation/nutrition
- ⇒ date non encore définie : Café des parents – posture de l'enfant

Services civiques

Emmanuelle BARLERIN rappelle que, comme convenu Ilona REJONY et Ophélie GODARD interviennent à l'école et à l'EHPAD depuis le 01^{er} octobre 2019.

Garderie école

Emmanuelle Barlerin rappelle qu'à partir du 04 novembre prochain et jusqu'à la fin de l'année scolaire la garderie accueillera les enfants jusqu'à 18 h 30, à titre expérimental.

La séance est levée à 22 h 15.